

Communiqué de presse du 12 octobre 2022

# Le parc éolien des Quatre Bornes renonce à une éolienne

**La société des Quatre Bornes et son partenaire Groupe E Greenwatt renoncent à une éolienne sur les sept prévues initialement sur territoire bernois. Cette décision fait suite à la séance de conciliation qui s'est déroulée le mardi 23 août.**

## Rappel de l'histoire

Conscients de leur besoin important en énergie, les 23 agriculteurs qui exploitent les terres des Quatre Bornes ont décidé de s'unir, en 2005, pour rendre leurs exploitations électriquement les plus autonomes possible. L'idée d'un parc éolien a germé dans leur esprit, eux qui sont confrontés au régime très venteux du secteur La Joux-du-Plâne – L'Echelette

Initialement, le projet comprenait sept éoliennes sur la commune de Sonvilier (BE) et trois sur le territoire de la commune de Val-de-Ruz (NE), avec une production estimée à 70GWh/an, soit 85% de la consommation des deux communes (ménages, agriculture, services et industries confondus).

Par votation du 27 septembre 2020, les citoyens de Sonvilier ont refusé le projet par seulement quatre voix d'écart, lequel a par conséquent été mis en attente pour la partie bernoise du parc.

Motivée par le contexte énergétique et la volonté de sécuriser l'approvisionnement électrique de notre pays, une initiative citoyenne a vu le jour en janvier 2022, demandant que les citoyens de Sonvilier votent une nouvelle fois sur le parc éolien. Le plan de quartier, valant permis de construire a alors été remis à l'enquête publique, les oppositions initiales restant valables. La votation aura prochainement lieu. Quant à la partie neuchâteloise du parc éolien, elle a été validée par les autorités cantonales et poursuit la procédure ordinaire.

## Dialogue constructif avec les opposants et opposantes

La construction d'un parc éolien ne se limite pas à l'installation d'éoliennes dans les pâturages. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire prenant en compte un grand nombre de facteurs.

Ainsi, les aspects environnementaux sont traités en collaboration avec les associations de protection de la nature afin de favoriser la biodiversité et de valoriser le patrimoine local. Ces discussions ont permis de sélectionner les meilleurs emplacements, tout en respectant l'environnement naturel.

Un tel projet place également l'Humain au centre de sa réflexion, prenant en compte des impacts sur la population, ouvrant le dialogue avec elle, les administrations locales, cantonales et différents acteurs privés. Dans le cas précis du parc des Quatre Bornes, l'écoute attentive des opposants a conduit à la décision consensuelle de renoncer à l'éolienne E10.

## Quelles conséquences ?

La suppression de l'éolienne E10 réduira la production du parc d'environ 7 GWh/an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 5000 personnes. Bien que son emplacement respectait les exigences légales, sa suppression permettra notamment d'augmenter de plus de 400 mètres la distance entre la première éolienne et les surfaces de haut et bas-marais des Pontins, site reconnu d'importance nationale.

Cette suppression ne remet en question ni la rentabilité du parc ni la volonté de construire les neuf autres éoliennes. Du côté neuchâtelois, la procédure est en cours pour les trois éoliennes prévues et aucun changement n'est envisagé. En effet, l'importance des parcs éoliens devient cruciale en raison de la situation internationale et de la menace de pénurie d'électricité en hiver. Il est dès lors indispensable de développer les énergies renouvelables en Suisse le plus rapidement possible.

**L'énergie éolienne : une production propre, sûre, renouvelable et locale**

L'énergie éolienne est un complément idéal aux énergies solaire et hydraulique. Les parcs éoliens produisent environ 2/3 de leur électricité en hiver, période durant laquelle la Suisse est fortement dépendante de l'approvisionnement étranger (entre 2 et 3 TWh), la production solaire et hydraulique étant moins importante à cette époque de l'année.

La Suisse pourrait produire 29.5 térawattheures (TWh) d'électricité par an grâce à l'énergie éolienne, dont 19 TWh pendant le semestre d'hiver uniquement. C'est ce que révèle une étude récente menée par Meteotest AG sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) dans le but de définir le potentiel éolien en Suisse.

Cette énergie favorise également la décarbonisation de nos régions avec un écobilan hors-pair, vu que l'énergie grise utilisée pour sa construction est compensée après 6 à 12 mois de fonctionnement déjà.

**Pour plus d'information :**

**Jean-Michel Christen**, président de la Sàrl des Quatre Bornes T. +41 32 853 44 85

**Roger Stauffer**, secrétaire de la Sàrl des Quatre Bornes T. +41 79 639 59 52

**Léonie Berset**, chargée d'affaires Nouvelles énergies renouvelables, Groupe E Greenwatt  
T. +41 26 352 64 23



Plan de situation : Parc éolien des Quatre Bornes – Suppression de l'éolienne E10



Photomontage Derrière Pertuis